



Route de la  
Durance  
04100  
MANOSQUE

**N° 13**  
**2<sup>e</sup> trimestre 2005**

# **La lettre du CERPAM**

**Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée**

*Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:*

## **SOMMAIRE**

- International : PASTOMED démarre
- Régional : Partenariat entre la FRECAP et le CERPAM pour la mise en œuvre du Plan d'Action Caprin
- Régional : Des publications programmées sur la gestion pastorale des broussailles
- Régional : Mobilisation des groupements pastoraux pour la Rencontre Nationale du Pastoralisme Collectif.
- Hautes-Alpes : Une enquête auprès des éleveurs du Dévoluy soumis à la prédation
- Alpes-Maritimes : PIDAF du Mont Macaron : l'introduction du pâturage ovin pour lutter contre les incendies.
- Bouches-du-Rhône : Charte Forestière de Territoire dans les Massifs de Concors et Ste Victoire
- Var : Etude de la vulnérabilité à la prédation des territoires pastoraux sur le camp militaire de Canjuers
- Vaucluse : Un nouvel arrêté préfectoral pour des conventions de pâturage applicables dans tout le département
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

### **A retenir**

**Mardi 26 avril 2005**

Col d'Eze – Alpes Maritimes

## **Assemblée Générale du CERPAM**

sur le thème:

*« Transhumance hivernale d'éleveurs bovins des Alpes Maritimes et gestion pastorale du Parc Naturel Départemental de la Grande Corniche »*

organisée en partenariat avec le Conseil Général des Alpes Maritimes

## **International : PASTOMED démarre**

Dans la Lettre Trimestrielle n°12 précédente, l'information était donnée de l'agrément par l'Union Européenne du programme PASTOMED qui, sous le pilotage de la Maison Régionale de l'Elevage PACA, associe 8 régions méditerranéennes pour travailler en coopération à l'interconnaissance et à la promotion du pastoralisme. Le plan d'action retenu s'est alors mis en place rapidement. Après une première phase de préparation, le séminaire de démarrage s'est tenu en Sardaigne du 17 au 19 mars 2005 avec la participation de toutes les régions: Nord et Sud du Portugal, Andalousie, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, Sardaigne et Abruzzes, Epire. Ce séminaire a mis en évidence la très forte motivation de tous pour mieux faire connaître et reconnaître le pastoralisme méditerranéen dans ses différentes dimensions, comme pour avancer ensemble dans une analyse approfondie des réalités, des politiques, et des domaines d'innovations qui caractérisent chacune des régions.

Trait marquant de PASTOMED, l'implication des responsables professionnels était particulièrement soutenue, par leur présence comme par leur conduite des discussions. Le plan de travail détaillé a été arrêté et validé. Il se met maintenant en application, avec un point d'étape prévu pour la mi-octobre 2005.

*Pour plus de renseignements : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)*

## **Régional : Partenariat entre la FRECAP et le CERPAM pour la mise en œuvre du Plan d'Action Caprin**

La Fédération Régionale des Elevages de Côte d'Azur Alpes Provence (FRECAP) a mis en œuvre un Plan d'Action Caprin visant à conforter et à installer des élevages laitiers ou fromagers producteurs de Banon sur la zone de l'AOC Banon. Une zone pilote d'intervention volontariste a été constituée, composée des deux communautés de communes de Forcalquier et de Banon, dans les Alpes de Haute Provence. Les projets d'exploitation, comme le cahier des charges de l'AOC Banon, réservent une place importante aux surfaces et aux pratiques pastorales.

La FRECAP et le CERPAM ont ainsi conclu une convention de partenariat, pour mobiliser un appui spécialisé en pastoralisme dans le cadre de ce Plan d'Action Caprin et de sa zone pilote, en collaboration avec l'ADASEA, la SAFER, les Collectivités locales. Les travaux du CERPAM ont été engagés dès ce début 2005, et portent sur trois projets d'exploitations situés sur les communes de Simiane la Rotonde et Fontienne.

*Pour plus de renseignements : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)*

## **Régional : Des publications programmées sur la gestion pastorale des broussailles**

Dans le cadre du programme Gestion des territoires embroussaillés, une série de dossiers techniques est en cours de préparation. Ces dossiers visent à mettre en évidence l'intérêt d'une gestion maîtrisée de parcours embroussaillés en privilégiant l'action du troupeau, dans des garrigues comme des landes préalpines. Si un débroussaillage mécanique est nécessaire, il est défini comme un accompagnement de l'action du troupeau à réserver le plus souvent à des interventions ponctuelles. L'objectif est de développer des modes de

gestion de l'espace tout à la fois plus économes et plus durables pour les écosystèmes pâturés.

En 2005, une première publication présentera des recommandations de gestion visant les espèces arbustives les plus souvent rencontrées sur les parcours. Elle sera suivie par d'autres dossiers concernant les matériels de débroussaillage adaptés aux problématiques pastorales, ou encore la présentation d'actions concrètes menées par des éleveurs sur des sites de démonstration. Ces actions sont menées dans le cadre de l'UCP « pastoralisme méditerranéen », associant le SIME, l'IE et le CERPAM. Elles bénéficient du soutien financier de la région Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Europe.

*Pour plus de renseignements : [cerpam@free.fr](mailto:cerpam@free.fr)*

## **Régional : Mobilisation des groupements pastoraux pour la Rencontre Nationale du Pastoralisme Collectif.**

Les éleveurs de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ont su se mobiliser pour participer à la Rencontre nationale du pastoralisme collectif organisée le 1<sup>er</sup> mars 2005 à Paris par l'Association Française de Pastoralisme (AFP) en partenariat avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). A Paris, près de 200 éleveurs et techniciens des différentes régions pastorales françaises (Pyrénées, Alpes du Nord, Massif Central, Languedoc Roussillon, Jura, Marais de l'Ouest de la France, et bien sur Alpes du Sud) se sont retrouvés pour la présentation de la diversité et de la richesse du pastoralisme dans chaque région pastorale, et débattre des enjeux auxquels est confronté aujourd'hui le pastoralisme collectif.

Pour le département des Alpes de Haute Provence, c'est une délégation d'une trentaine d'éleveurs (et d'une quarantaine de personne au total en comptant les techniciens et partenaires professionnels) qui a participé à cette rencontre. Leur déplacement a été organisé par ESTIVALP (Fédération des groupements pastoraux des Alpes de Haute Provence) qui a bénéficié du soutien financier du Conseil Régional.

*Pour plus de renseignements : [cerpam04@free.fr](mailto:cerpam04@free.fr)*

## **Hautes-Alpes : Une enquête auprès des éleveurs du Dévoluy soumis à la prédation**

Les premières attaques de loup dans le Dévoluy ont eu lieu au mois de juin 2004, au moment de mettre les bêtes en alpage. Afin de mieux connaître le système pastoral, en particulier le mode de conduite des troupeaux en intersaison, le CERPAM a réalisé une série d'enquêtes au cours de l'été 2004 chez 9 éleveurs sur les 2 communes soumises à la prédation en ce début d'estive.

Ces enquêtes ont permis de cerner quelques aspects du système pastoral dévoluard le rendant particulièrement vulnérable à la prédation :

Compte tenu de l'exiguïté des surfaces pastorales d'intersaison les éleveurs ont toujours plusieurs lots de bêtes au pâturage, en général 3 lots, mais certains peuvent avoir 4 lots différents pendant quelques jours. Dans ces conditions il est impossible d'assurer une surveillance permanente des différents lots.

Les surfaces pastorales de chaque éleveur sont dispersées sur l'ensemble du territoire communal et quelques éleveurs utilisent des pâturages à l'extérieur du Dévoluy à plus de 10 km de leur exploitation.

Les animaux sont parqués avec des filets, sur la majorité des pâturages les éleveurs déplacent les filets tous les jours ou tous les 2 jours afin d'assurer un pâturage rationné susceptible d'éviter tout gaspillage d'herbe. Les unités les plus grandes sont clôturées avec du grillage, et les éleveurs les subdivisent avec des filets.

Les alpages sont constitués de petits vallons d'une capacité de 700 à 1000 bêtes en partie cloisonnés par des barrières de rochers. Le relief accidenté et la ressource clairsemée ne permettant pas un pâturage avec un troupeau regroupé, les alpages ne sont pas gardés. Ils sont clôturés et divisés en plusieurs parcs.

Le climat très sec du plateau karstique du Dévoluy rend difficile une bonne électrification des clôtures.

Le travail va se poursuivre chez les éleveurs afin d'essayer de dégager des propositions pour rendre les troupeaux moins vulnérable, la généralisation du gardiennage de gros troupeaux regroupés paraissant peu adaptée au système dévoluard.

*Pour plus de renseignements : [cerpam05@free.fr](mailto:cerpam05@free.fr)*

## **Alpes-Maritimes : PIDAF du Mont Macaron et introduction du pâturage ovin pour lutter contre les incendies.**

Le périmètre du PIDAF du Mont Macaron s'étend à l'Est de Nice sur les communes de Cantaron, Châteauneuf-Villevieille et Contes. Lors de sa réactualisation en 2003, l'étude menée par l'ONF avait porté sur quatre volets : un volet mouvement de terrains, un volet protection contre les feux de forêts, un volet forêt et agricole, et un volet pastoral (CERPAM). Suite à cela, des propositions d'aménagements et de gestion ont été formulées avec comme objectifs à moyen terme la création d'une coupure de combustible combinant plusieurs modes d'entretien : coupure arborée, coupure agricole (installations de deux exploitations oléicoles) et coupure sylvopastorale.

Le 24 janvier dernier, après un an de réflexion associant le syndicat intercommunal, le CERPAM et l'ONF, c'est sous la neige que sont arrivées 330 agnelles appartenant à quatre éleveurs de la vallée de la Roya. Répondant à un appel d'offre départemental, ces derniers se sont associés pour participer à ce projet de transhumance hivernale : ils emploient notamment une bergère qui garde le troupeau en permanence (par le biais de l'APPAM) avec comme objectif de rester jusqu'à la fin du mois d'avril, ce qui leur permet de dégager du temps pendant cette période d'agnelage et d'éviter d'avoir un lot d'animaux à l'extérieur sur leurs pâturages soumis au risque de prédation. De leur côté, le syndicat intercommunal a financé les équipements pastoraux nécessaires (parc de nuit, citerne et abreuvoirs) et l'équipe municipale de Cantaron a participé activement à la mise en place pratique du pâturage, perturbé par plusieurs épisodes neigeux. Quant aux services de l'ONF, ils ont effectué des ouvertures pour permettre au troupeau d'accéder plus facilement à certains secteurs de pâturage ou à la zone d'abreuvement. Si l'expérience est concluante, il est envisagé de créer un groupement pastoral et de mettre en place une convention de pâturage, afin de pérenniser l'opération.

*Pour plus de renseignements : [cerpam06@free.fr](mailto:cerpam06@free.fr)*

## **Bouches-du-Rhône : Charte Forestière de Territoire dans les Massifs de Concors et Ste Victoire**

Le « Grand Site Sainte Victoire » est chargé de réaliser le projet de Charte Forestière de Territoire sur les massifs de Concors et de Sainte Victoire. Une participation du CERPAM sur le volet sylvo-pastoral a été sollicitée afin :

d'actualiser un diagnostic sur la dynamique des élevages présents sur le massif et d'évaluer leur impact territorial, le précédent datant du 1<sup>er</sup> PIDAF ( 1994)

d'évaluer les potentialités et modalités d'action pastorales sur les secteurs à enjeux localisés lors des études d'aménagement (PIDAF, Natura 2000).

Les évolutions liées à la réforme de la PAC et à la pression foncière aux portes d'Aix créent des interrogations sur l'avenir des activités agricoles et pastorales sur cette zone. La présence d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique dynamique permettra aussi de développer des propositions de synergie entre les actions de la chasse et de l'élevage, destinées à contrecarrer la baisse du petit gibier et la déprise pastorale sur certains secteurs très forestiers.

*Pour plus de renseignements : [r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr)*

## **Var : Etude de la vulnérabilité à la prédation des territoires pastoraux sur le camp militaire de Canjuers**

Le camp militaire de Canjuers offre la particularité d'avoir de vastes territoires pastoraux qui continuent à être utilisés toute l'année par des éleveurs ovins installés en périphérie du camp. Depuis une dizaine d'années, les troupeaux pâturent sur le Camp de Canjuers sont confrontés à la prédation. La présence du loup a été confirmée par les divers prélèvements assurés par l'ONCFS. A la demande des autorités militaires et de l'ONF, gestionnaire des espaces naturels à l'intérieur du camp, une étude a été mise en place afin de mieux connaître les types de territoires pastoraux, les modes de conduite des troupeaux et les moyens de protection mis en place par chaque éleveur sur le Camp de Canjuers. Elle permettra de faire un premier état des lieux de la vulnérabilité à la prédation de chaque unité pastorale.

Ce diagnostic pastoral de la vulnérabilité à la prédation est la première phase d'une étude pastorale sur tout le territoire de Canjuers qui permettra de proposer de nouveaux aménagements et modes de gestion pastoraux compatibles avec les autres usagers du Camp, au premier chef les activités militaires. Cette première phase de l'étude permettra donc de travailler à réduire la vulnérabilité des troupeaux, en prenant en compte les contraintes et les spécificités de chaque unité pastorale.

*Pour plus de renseignements : [cerpam83@free.fr](mailto:cerpam83@free.fr)*

## **Vaucluse : Un nouvel arrêté préfectoral pour des conventions de pâturage applicables dans tout le département**

Grâce à la mobilisation de la profession et le soutien efficace de la Chambre d'Agriculture, un nouvel arrêté fixant les règles d'établissement des conventions de pâturage à été adopté lors de la CDOA de début mars. L'ancien arrêté datait du 23 août 1987 et n'autorisait les conventions de pâturage qu'en zone de montagne. La demande faite par le GDAE, la FDO et le CERPAM proposait l'extension à l'ensemble du département du Vaucluse, les zones

pâturables étant pratiquement présentes sur toutes les communes et les éleveurs impliqués dans des politiques de protection des massifs (feu, inondations, sauvegarde des milieux ouverts remarquables) sur l'ensemble du territoire du département. Cette extension a été obtenue.

La convention de pâturage, signée pour une durée d'au moins 5 ans, est un contrat qui confère une jouissance saisonnière à l'éleveur et c'est principalement pour cette raison qu'elle diffère d'un bail à ferme. Elle s'applique aux terrains à vocation pastorale, aux landes et aux bois ainsi qu'aux terres cultivées faisant l'objet d'une utilisation herbassière par pâturage en sous produits d'une production principale. Les conventions peuvent être considérées comme un moyen de reconquête de surfaces pastorales sans engager le propriétaire dans le statut du fermage. Pour sa part, le propriétaire peut se référer à un barème départemental remis à jour tous les 3 ans et ainsi profiter d'un complément de rémunération de ses terres. Une convention à titre gratuit est également possible dans le cas d'intérêt général. Pour l'éleveur, la convention de pâturage permet de trouver des terrains de pâturage plus facilement dans un cadre indépendant de celui du fermage, mais aussi d'envisager une gestion stable dans la durée, et notamment une contractualisation de mesures agri-environnementales.

*Pour plus de renseignements : [cerpam84@free.fr](mailto:cerpam84@free.fr)*

## **Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?**

Si vous avez des problèmes de lecture de ***la lettre du CERPAM***, vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

[cerpamweb@wanadoo.fr](mailto:cerpamweb@wanadoo.fr)